

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	25
Votants par procuration	4
Absents	10
Total des votes	29

7. Finances locales  
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize septembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme HAKI, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOLLAIS, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. VOSNIER

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, M. DEPLANQUES, Mme JEAMMET, M. LEROUX, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. MARE, M. MAUVIEUX, Mme VANNIER

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, Mme JEAMMET à Mme MONLON, M. LEROUX à M. TIMON, Mme WACRENIER à Mme HAKI

**66-2022 Garantie d'Emprunt – CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS EN VEFA – LE CLOS ETANG - PONT AUDEMER**

La société « Logement Familial de l'Eure » a sollicité de la part de la ville de Pont-Audemer une garantie d'emprunt pour le projet de construction de 35 logements collectifs dans l'immeuble Clos de l'Etang.

De fait, l'assemblée délibérante de COMMUNE DE PONT AUDEMER accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 886 932 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 132529 constitué de 5 ligne(s) du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 166 079.60 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20220919-066-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

Vu les articles L5111-4, L.2252-1 à L.2252-5 et D.1511-30 à D.1511-35 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n° 132529 en annexe signé entre le LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**CONSIDERANT** la demande du Logement Familiale de l'Eure tendant à obtenir la garantie d'emprunt de la COMMUNE DE PONT AUDEMER pour le contrat de prêt – Construction de 35 logements en VEFA – Le Clos de l'étang- PONT AUDEMER.

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'ACCORDER** la garantie d'emprunt pour le contrat de prêt n°132529 au Logement Familial de l'Eure, pour le projet de Construction de 35 logements en VEFA – Le Clos de l'étang- PONT AUDEMER.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant

Fait à PONT-AUDEMER, le 19 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme

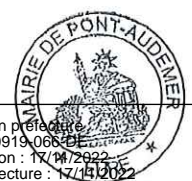
Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux

Publié le 17/11/2022



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20220919\_066 DE  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022